

Opération N° RES-EC-104 – JO OFFICIEL de la REPUBLIQUE FRANCAISE



Luminaire et rénovation d'éclairage extérieur

1. Secteur d'application

Eclairage public existant, autoroutier, routier, urbain, dit « fonctionnel », permettant simultanément tous les types de circulation (motorisée, cycliste).

Eclairage existant d'ambiances urbaines : rues, avenues, parcs, allées, voies piétonnes.

Eclairage extérieur privé existant : voiries, parkings, parcs, etc.

Cette opération ne concerne ni l'illumination de mise en valeur des sites, ni l'éclairage des terrains de sport.

2. Dénomination

Rénovation d'éclairage extérieur par dépose de luminaires et mise en place de luminaires neufs dont la source lumineuse peut être remplacée.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Est éligible à cette opération toute rénovation pour laquelle chaque luminaire neuf respecte les exigences suivantes :

- ✓ Ensemble optique fermé d'un degré de protection IP65 minimum
- ✓ CAS N° 1 : Efficacité lumineuse ≥ 90 lumens par watt et ULOR $\leq 1\%$ (ou, pour les luminaires à LED, ULR $\leq 3\%$)
- ✓ CAS N° 2 : Efficacité lumineuse ≥ 70 lumens par watt et ULOR $\leq 10\%$ (ou, pour les luminaires à LED, ULR $\leq 15\%$).

L'efficacité lumineuse est le ratio entre le flux lumineux initial total sortant et la puissance totale du système (y compris les auxiliaires). Les luminaires utilisés pour l'éclairage fonctionnel des voies de circulation doivent respecter les conditions du cas N°1.

Mise en place réalisée par un professionnel.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne :

- 1- La dépose des luminaires existants ;
- 2- La mise en place de luminaires neufs ;
- 3- Et le nombre et les caractéristiques des luminaires neufs installés : degré de protection de l'ensemble optique fermé (IP), efficacité lumineuse en lumen par Watt, et ULOR (ou ULR pour les luminaires à LED).

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

CAS N°1	Montant en kWh cumac par luminaire déposé	X	Nombre de luminaires déposés
	9300		N 1
CAS N°2	Montant en kWh cumac par luminaire déposé	X	Nombre de luminaires déposés
	7200		N 2

ATTESTATION CEE Lanterne :

LYRE MM

Equipée LED - 2200K - 350mA - 530 mA - 700mA



V21-01 - 23/09/2021

Conditions conformes au RES-EC-104

	RESULTATS
DEGRE IP 65 MINI	✓
ULR CAS N°1 Eclairage Fonctionnel $\leq 3\%$	✓
ULR CAS N°2 Eclairage Fonctionnel $\leq 15\%$	✓

SOLUTION EN ENTRAXE STANDARD (zhaga)

Configuration	Courant d'alimentation	T3+DWC	C-STP	T2	T4	Cas n°1	Cas n°2
1 MODULE 2x8 2200K	350 mA	89,3 lm/W	92,4 lm/W	89,6 lm/W	91,5 lm/W	✗	✓
	530 mA	83,4 lm/W	86,3 lm/W	83,7 lm/W	85,5 lm/W	✗	✓
	700 mA	80,9 lm/W	83,7 lm/W	81,2 lm/W	82,9 lm/W	✗	✓
2 MODULES 2x8 2200K	350 mA	86,8 lm/W	89,9 lm/W	87,2 lm/W	89 lm/W	✗	✓
	530 mA	84,9 lm/W	87,8 lm/W	85,2 lm/W	87 lm/W	✗	✓
	700 mA	82 lm/W	84,9 lm/W	82,3 lm/W	84,1 lm/W	✗	✓
3 MODULES 2x8 2200K	350 mA	87,6 lm/W	90,7 lm/W	88 lm/W	89,8 lm/W	✗	✓
	530 mA	83,4 lm/W	86,3 lm/W	83,7 lm/W	85,5 lm/W	✗	✓
	700 mA	81,6 lm/W	84,5 lm/W	82 lm/W	83,7 lm/W	✗	✓

PRINCIPAUX RESULTATS*	
Flux nominal de la source lumineuse	lm +/- 4.9%
Flux du luminaire ou système	lm +/- 4.9%
Puissance consommée du système	W +/- 1.5%
Facteur de puissance	+/- 0.15%
Efficacité	lm/W +/- 6.4%